



# UNE SEMAINE EN HAÏTI

L'hebdomadaire du Collectif Haïti de France

Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal

N°1418

21 novembre 2019

- **Insécurité : Michaël Lucius, haut cadre de la police nationale, parmi les personnes abattues le weekend dernier**
- **L'ancien député Arnel Bélizaire arrêté à Jacmel et transféré à la DCPJ de Port-au-Prince**
- **Affaire Sogener : 3 associations patronales dénoncent une instrumentalisation politique de la justice, via « une tentation autoritaire et une tyrannie naissante »**
- **Crise : Le parlement européen dénonce des actes de répression du pouvoir contre les manifestants et manifestants**

## >> Insécurité : Michaël Lucius, haut cadre de la police nationale, parmi les personnes abattues le weekend dernier

Le corps sans vie de Michaël Lucius, responsable de la section « armements » au sein de la Police nationale d'Haïti (PNH), a été retrouvé à proximité de sa résidence, à Pétionville, criblé de plus d'une dizaine de balles dans sa voiture, dimanche soir 1er décembre. Ancien responsable de la Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ), l'inspecteur général Michael Lucius était affecté à la direction générale. Indiquant avoir ouvert une enquête, la police parle d'un assassinat « prémédité ». Selon les premiers indices, il se trouvait apparemment seul, quand des individus armés non identifiés l'ont abattu. L'information a fait le tour des réseaux sociaux immédiatement. Le corps est resté longtemps après l'agression avant l'arrivée de la justice et de la police pour le constat légal. « Pourquoi tout ça ? Pensez-vous vivre éternellement et en toute quiétude, après avoir détruit un pays et tout un peuple ? Aucune manipulation de l'opinion publique ne peut éviter la réalité du temps », avait posté Michaël Lucius, sur sa page Facebook, le 26 novembre. Le 25 septembre 2007, Michaël Lucius avait déjà été blessé par balles par des individus armés à Frères (Pétionville). « Nous sommes consternés et tristes. Son assassinat est un coup dur pour l'institution policière, qui fait face à une forte augmentation de l'insécurité. 44 policiers ont été tués au cours de cette année 2019, alors que, durant les 3 années précédentes, on n'avait enregistré qu'une moyenne de 15 policiers tués »,

souligne, à l'agence en ligne AlterPresse, Pierre Espérance, directeur exécutif du Réseau national de défense des droits humains (RNDDH). Antonal Mortimé, codirecteur de Défenseurs Plus, confie son inquiétude suite à la disparition brutale de ce cadre haut placé de la police « qui disposait d'informations sensibles et importantes pour la police et le pays ». « Michael Lucius a sacrifié sa vie pour la police nationale d'Haïti. Il avait traqué beaucoup de bandits, de dealers de drogue et de kidnappeurs, afin de donner des résultats au niveau de la Direction centrale de la police judiciaire », relève, de son côté, Marie Yolène Gilles, directrice exécutive de la Fondation je klere (FJKL). Le Ministère de la justice et de la sécurité publique (MJSP) a également condamné l'assassinat, qu'il qualifie de « crapuleux », tout en présentant sa solidarité et ses sympathies aux proches parents et collègues de la victime ainsi qu'à la Police Nationale d'Haïti, dans un communiqué publié le soir du meurtre. Par ailleurs, une autre tuerie a eu lieu dans la nuit du 30 novembre au dimanche 1er décembre, dans les environs de Gressier (municipalité au sud de la capitale). Des individus armés, à bord de moto, ont ouvert le feu sur un groupe qui participait à une activité festive. Au moins 5 jeunes ont été tués sur le coup, 4 autres autres ont également été blessés par balles.

## >> L'ancien député Arnel Bélizaire arrêté à Jacmel et transféré à la DCPJ de Port-au-Prince

Le Recherché pour « complot contre la sûreté intérieure de l'Etat », l'ancien député Arnel Bélizaire a été arrêté tôt dans la matinée du 30 novembre à Jacmel (Sud-Est), puis transféré le même jour à la Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) à

Port-au-Prince. L'arrestation a été effectuée à Carrefour La Vallée (entrée nord de la ville de Jacmel) vers 1h du matin selon les informations de la police de Jacmel. L'ancien parlementaire était accompagné de 7 autres individus à bord de 3 véhicules qui circulaient

en convoi. Il s'agit de Fleure Jean-Pierre, Killik Cemelus Pierre, Clermont Belizaire, Joanel Paul, Garry Philémon, Mackenton Estoril et Roberson Harry Joanis, âgés de 33 à 52 ans. Selon des sources policières, ils étaient en possession de 3 fusils, 5 pistolets, 3 grenades lacrymogènes, 1 grenade à fragmentation, des munitions, 14 téléphones, 2 tablettes, 1 magnétophone et environ 300 000 gourdes. Arnel Bélizaire est originaire de Jacmel, où il se rendait après

avoir échappé, la veille à Saint-Marc (Artibonite), à une intervention de la police dans un hôtel où il donnait une conférence de presse. Sa résidence à Jacmel a été perquisitionnée. Le parquet près le tribunal civil de Port-au-Prince lui reproche d'avoir menacé d'incendier l'ambassade américaine à Tabarre et la Brasserie de la Couronne. L'ex-parlementaire aurait tenu récemment ces propos violents sur les ondes d'une station de radio privée.

### **>> Affaire Sogener : 3 associations patronales dénoncent une instrumentalisation politique de la justice, via « une tentation autoritaire et une tyrannie naissante »**

« Le non-respect de contrats par l'Etat, l'instrumentalisation de la justice à des fins politiques, des autorités politiques utilisant des méthodes arbitraires et illégales sont des signaux non équivoques d'une tentation autoritaire et d'une tyrannie naissante ». « La société haïtienne ne le tolèrera pas et nous proclamons haut et fort que le temps des dictatures est révolu ». C'est la position exprimée par l'Association des industries d'Haïti (ADIH), la Chambre de commerce et de l'industrie d'Haïti (CCIH) ainsi que la Chambre franco-haïtienne de commerce et d'industrie (CFHCI), autour de « la saga judiciaire », initiée à la mi-octobre 2019, par le président Jovenel Moïse et le gouvernement démissionnaire, notamment contre la Société générale d'énergie S.A. (Sogener). Elle était liée, à partir de 2006, à la compagnie publique Electricité d'Haïti (EDH), pour la fourniture d'énergie électrique. Le contrat de l'EDH avec la Sogener a été rompu unilatéralement, en octobre 2019, par le

gouvernement démissionnaire. Ces 3 associations patronales rejettent les « méthodes arbitraires et illégales », utilisées par les autorités publiques dans la remise en question de ces contrats. « Les contrats d'achat d'énergie électrique, dont celui liant la Sogener à l'Etat haïtien à travers l'EDH, sont explicites sur les modes de résolution de conflits, si cela apparaît. Le respect des conventions contractuelles est une des pierres angulaires d'un Etat de droit, dans lequel règne la libre entreprise », soulignent-elles. Le jeudi 28 novembre, l'opinion publique est informée de mandats d'amener que vient de décerner le commissaire du gouvernement démissionnaire, Me. Jacques Lafontant, contre d'anciens hauts fonctionnaires de l'Etat et des responsables de la compagnie Sogener. [Les chefs d'accusation sont « faux et usage de faux en écriture privée, surfacturation, enrichissement illicite, abus de confiance et association au préjudice de l'Etat »](#) .

### **>> Crise : Le parlement européen dénonce des actes de répression du pouvoir contre les manifestants et manifestants**

« Le non-respect de contrats par l'Etat, l'instrumentalisation de la justice à des fins politiques, des autorités politiques utilisant des méthodes arbitraires et illégales sont des signaux non équivoques d'une tentation autoritaire et d'une tyrannie naissante ». « La société haïtienne ne le tolèrera pas et nous proclamons haut et fort que le temps des dictatures est révolu ». C'est la position exprimée par l'Association des industries d'Haïti (ADIH), la Chambre de Commerce et de l'Industrie d'Haïti (CCIH) ainsi que la Chambre Franco-Haïtienne de Commerce et d'Industrie (CFHCI), autour de « la saga judiciaire », initiée à la mi-octobre 2019, par le président Jovenel Moïse et le gouvernement démissionnaire, notamment contre la Société générale d'énergie S.A. (Sogener). Elle était liée, à partir de 2006, à la compagnie publique Electricité d'Haïti (EDH), pour la fourniture d'énergie électrique. Le contrat de l'EDH avec la Sogener a été rompu

unilatéralement, en octobre 2019, par le gouvernement démissionnaire. Ces 3 associations patronales rejettent les « méthodes arbitraires et illégales », utilisées par les autorités publiques dans la remise en question de ces contrats. « Les contrats d'achat d'énergie électrique, dont celui liant la Sogener à l'Etat haïtien à travers l'EDH, sont explicites sur les modes de résolution de conflits, si cela apparaît. Le respect des conventions contractuelles est une des pierres angulaires d'un Etat de droit, dans lequel règne la libre entreprise », soulignent-elles. Le jeudi 28 novembre, l'opinion publique est informée de mandats d'amener que vient de décerner le commissaire du gouvernement démissionnaire, Me. Jacques Lafontant, contre d'anciens hauts fonctionnaires de l'Etat et des responsables de la compagnie Sogener. [Les chefs d'accusation sont « faux et usage de faux en écriture privée, surfacturation, enrichissement illicite, abus de confiance et association au préjudice de l'Etat »](#) .

### **A lire également :**

- [Santé : Le Sida affecte de plus en plus de jeunes, dans la tranche d'âge 15-24 ans / Taux de prévalence du Vih/Sida de 2.3% chez les femmes et de 1.6% chez les hommes, depuis l'année 2017, en Haïti.](#)
- [Droits humains : Plaidoyer pour une véritable politique nationale en faveur des personnes souffrant de handicaps](#)